

# C'est pour quand ma Chèvrerie .. ?

Depuis que l'acquisition du foncier est débloquée, j'ai beaucoup de choses à faire !! Pardon, j'ai beaucoup de PAPERASSES à faire ... Le Parcellaire, le diplôme, la construction ... Je vous explique tout ! Et la réponse c'est ... pas pour tout de suite !

---

MARS 2021 - NEWSLETTER 16



# 1 – LE PARCELLAIRE

## IL FAUT SIGNER!

Je suis passée en commission SAFER fin janvier. J'ai donc été attributaire de 15 hectares. Maintenant j'attends le passage devant le notaire pour devenir ... propriétaire ! J'espère que d'ici 1 mois ou 2, ce sera chose faite. Jusque là ça va.

---

Les parcelles que j'ai acquises sont situées en bordure de ...DEPARTEMENTALE. Ca change TOUT. Je dois donc faire un dossier auprès du département pour demander l'autorisation d'entrer et de sortir sur cette route là. L'emplacement de mes bâtiments dépend donc de l'accès autorisé. D'autre part, l'entrée que j'ai choisie donne sur un carrefour (pratique pour les clients a priori). Il se peut que ma demande soit refusée (pour la sécurité?) et si c'était le cas, il faudrait que j'implante mes bâtiments à un autre endroit de la parcelle. Et ça change tout, notamment sur la distance à parcourir pour me relier aux différents réseaux. Attention, pour déposer la demande, il faut que je sois propriétaire ! Donc, j'attends ...

*Future  
entrée/sortie et  
emplacement  
des bâtiments ?*





## 2 – LE DIPLÔME

J'EN VEUX, J'EN VEUX PLUS. J'EN VEUX J'EN VEUX PLUS ...

Mon positionnement était clair par rapport au BPREA, c'est NON ! Passer le BPREA revient à retourner un an à l'école pour obtenir la capacité agricole (diplôme). Cette dernière permet uniquement de demander de l'argent, les aides nationales à l'installation pour les jeunes agriculteurs.

J'ai fait des recherches, et début mars, j'ai monté un dossier pour demander une dérogation à la capacité agricole. Les différentes formations et expériences que j'ai faites pourront peut-être me permettre de l'obtenir. Il y a un délai de 2 mois pour avoir un retour.

Ce qui change ? DE L'ARGENT ! Si la dérogation m'est accordée, je vais m'installer en tant que Jeune Agricultrice. Je vais avoir le droit aux aides nationales et à d'autres subventions. Le montant total est non négligeable alors je tente.



Si la dérogation m'est refusée, c'est sûr, aurevoir les aides ! Donc, j'attends ...

## 3 – LA BANQUE

Evidemment, je ne peux pas auto-financer le projet. J'ai déjà eu un rdv pour savoir si potentiellement la banque suit mon projet. Dans l'idée, c'est à étudier MAIS, un jeune installé avec les aides c'est mieux... Il faut ensuite un plan d'entreprise (fait par la chambre d'agriculture si je demande les aides). Vous voyez ? Donc ... J'attends !

## 4 – MES BÂTIMENTS

Life is  
too short  
to wait.

### DU BOIS OU RIEN.

J'ai commencé par dessiner les futurs plans de ma chèvrerie. Ce n'est pas une mince affaire de penser à tout : mes abreuvoirs qui vont geler en hiver (donc penser à un chauffe eau, solaire?), penser à la circulation de mes animaux, penser à la circulation du tracteur pour curer (quand on enlève toute la paille !), penser au dimensionnement de la salle de traite et des choix techniques qui en découlent... Mais c'est fait !

J'ai donc demandé un devis début février à une entreprise spécialisée en montage de bâtiments agricoles en bois. Le voilà arrivé tout chaud il ya quelques jours. WAHOU ! Du coup ... J'attends ... de savoir si j'ai la dérogation de la capacité agricole, pour savoir si j'aurais les aides pour soulager le banquier quand je vais faire mon prêt. Et surtout, pour la construction en bois je peux demander d'autres subventions, qui financent à hauteur de 40% un projet en tant que jeune agriculteur (si j'ai la capacité agricole !). Donc j'attends quoi !

Pour le moment je n'envisage pas de construire un bâtiment autre qu'en bois (métallique ou tunnel par exemple) car je pense que c'est la meilleure option pour le confort de vie des animaux ! Mais l'argent ne tombe pas encore du ciel alors .. j'attends que tout se dégoupille !

